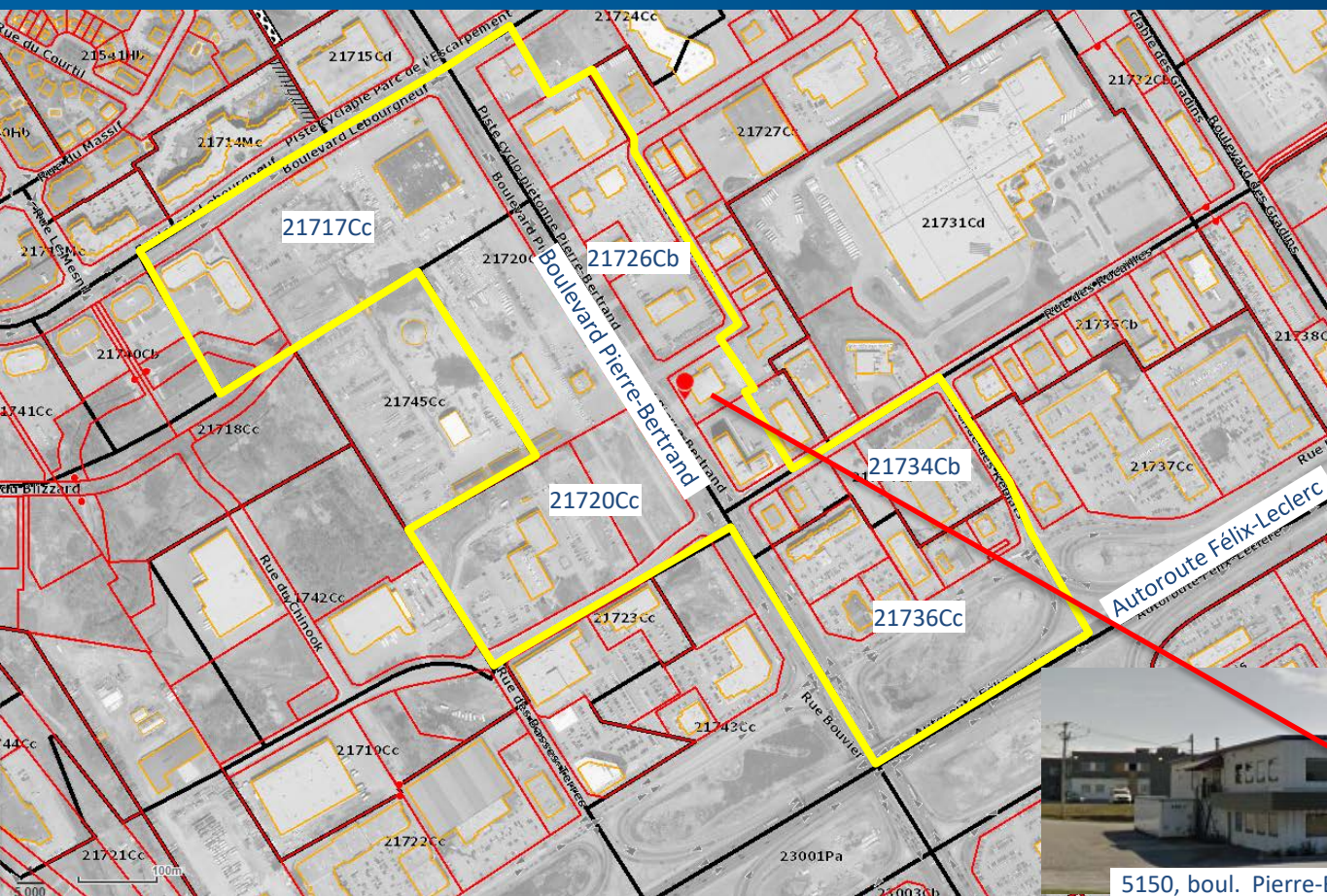




**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES
SUR L'URBANISME RELATIVEMENT AUX ZONES 21717CC, 21720CC, 21726CB,
21734CB ET 21736CC**

CONSULTATION PUBLIQUE DÉCEMBRE 2021

LOCALISATION DU PROJET



MISE EN CONTEXTE



- Les requérants sont les propriétaires du bâtiment situé au 5150, boulevard Pierre-Bertrand. Le bâtiment serait occupé par un commerce de vente de luminaires. Il est prévu d'aménager une salle d'exposition et un entrepôt au rez-de-chaussée ainsi que des bureaux de vente à l'étage.
- Cependant, le groupe d'usages C2 *vente au détail et services* est autorisé uniquement au sous-sol et au rez-de-chaussée, selon la grille de zonage 21726Cb. La possibilité d'aménager des bureaux de vente à l'étage n'est pas autorisée.

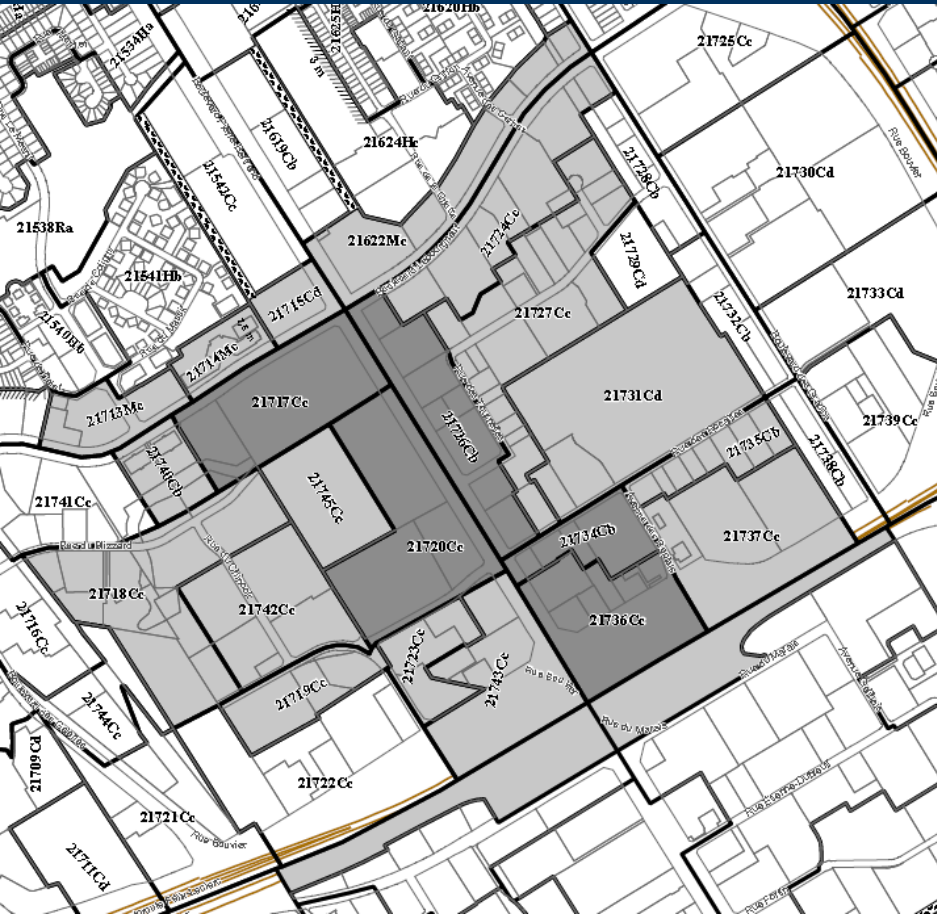
USAGES AUTORISÉS					
COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES		Superficie maximale de plancher		Localisation	Projet d'ensemble
		par établissement	par bâtiment		
C1	Services administratifs				
C2	Vente au détail et services			S,R	
C3	Lieu de rassemblement				

- Les zones adjacentes 21717Cc, 21720Cc, 21734Cb et 21736Cc ont la même restriction de localisation du groupe d'usages *C2 vente au détail et services*.
- Permettre le groupe d'usages *C2 vente au détail et services* aux étages les zones ciblées favoriserait l'arrivée de nouveaux commerces et, par conséquent, l'entretien et la revitalisation architecturale des bâtiments du secteur.

- Enlever la restriction de localisation du groupe d'usages C2 *vente au détail et services*.

Cet assouplissement amènerait à réaffirmer le potentiel de développement à des fins de services commerciaux dans la zone ainsi que la revalorisation des bâtiments existants.

ZONES CONCERNÉES ET ZONES CONTIGUËS



- Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

MERCI!